

### Règlement

#### 1. L'objet du prix

Depuis 2020, la FSA décerne tous les deux ans le prix Emilie Kempin-Spyri à des avocates exceptionnelles, mais aussi à des personnes ou des organisations qui ont rendu des services remarquables à la cause de l'égalité femmes-hommes dans la profession, dans le système judiciaire, la politique et la société, ou qui servent de modèle particulier pour les avocates ou les avocats.

#### 2. Le prix

Le prix porte le nom d'Emilie Kempin-Spyri. Emilie Kempin-Spyri a été la première juriste suisse diplômée de l'Université de Zurich en 1887, mais elle n'a pas été autorisée à exercer en tant qu'avocate. Elle s'est vu refuser le brevet d'avocate en raison de son absence de citoyenneté active. Son objection, selon laquelle le terme "suisse" dans la Constitution incluait à la fois les femmes et les hommes (masculin générique), au même titre que les femmes étaient bien sûr visées par d'autres formulations de la Constitution de l'époque, a été rejetée par le Tribunal fédéral au motif que cette opinion était "autant nouvelle qu'audacieuse".

Grâce à Emilie Kempin-Spyri, une nouvelle loi sur les avocats a été introduite dans le canton de Zurich en 1898, qui a permis aux femmes d'exercer la profession d'avocate malgré l'absence de citoyenneté active. Elle a ainsi ouvert la voie à Anna Mackenroth, qui a été la première femme en Suisse à passer le nouvel examen du barreau et à obtenir le droit d'exercer la profession d'avocate, le 21 janvier 1900.

Le prix consiste en un certificat et en une somme d'argent de 10 000 francs suisses et est décerné tous les deux ans à partir de 2020. Il est attribué par une décision majoritaire du jury (majorité simple).

#### 3. La remise du prix

La cérémonie de remise du prix a lieu lors de la Journée suisse des avocats. Le prix est idéalement remis à la lauréate ou au lauréat par la Présidente ou une ou un membre du jury.

#### **4. Jury**

Le 20.1.2020, le Conseil de la FSA a désigné les personnes suivantes en tant que membres du jury :

- Christa Markwalder, Conseillère nationale, Burgdorf (Présidente)
- Prof. Alexandra Jungo, Université de Fribourg, Titulaire de la chaire de droit civil I, Fribourg
- Adrienne Corboud Fumagalli, Présidente de la ComCom, Fribourg
- Kathrin Alder, Journaliste NZZ, Zurich
- Dr. Agnes Dormann, avocate, Bâle
- Prof. ass. Maya Dougoud, HEG-FR, Fondatrice StrukturELLE, Zurich
- Amédée Kasser, Conseil FSA, avocat, Lausanne
- René Rall, Secrétaire général FSA, Berne

Berne, le 11.03.2020